



# STAGE FSU



## DES 18 et 19 mai 2022





## PRESENTATION

- **Dénonciations de la FSU des conditions d'emploi des accompagnant.e.s. d'élèves en situation de handicap** (diapositives de 3 à 9)
- **Mandats portés par la FSU l'amélioration des conditions d'emploi des accompagnant.e.s. d'élèves en situation de handicap** (diapositives de 10 à 19)
- **Syndicalisation** (diapositive 20)
- **25 mai 2022 : Journée de lutte contre la précarité** (diapositive 21)





S'agissant des accompagnant.e.s d'élèves en situation de handicap, la FSU, avec ses syndicats, dénonce :





Le dévoiement du principe de l'Ecole inclusive par le Ministère de l'Education nationale qui l'a instrumentalisé pour réduire les coûts, notamment en fermant des structures spécialisées et en mutualisant à outrance les moyens humains via les PIAL ; et ce, au mépris des familles, des droits des élèves et des professionnels. Une des conséquences de cette dérive est la souffrance de certains élèves inclus en classe ordinaire pour lesquels des moyens afférents n'ont pas été attribués et un travail trop souvent empêché des personnels.





La mutualisation devenue la norme avec le PIAL, l'abaissement de la qualité de la scolarisation des élèves en situation de handicap et la dégradation des conditions de travail des accompagnant-e-s depuis l'instauration du PIAL.





L'usage des contrats pour exercer les missions d'accompagnement, alors qu'en tant que missions pérennes et stables, celles-ci doivent être assurées par des fonctionnaires.





La contrainte du multi-employeur génératrice de conflits entre employeurs au détriment de la souffrance au travail des accompagnant.e.s.





La FSU dénonce les propositions de formations de certaines académies pendant les congés, jours de repos et durant les vacances scolaires





La FSU dénonce l'insuffisance de la revalorisation salariale : l'indice plancher de la nouvelle grille toujours trop bas, l'espace indiciaire trop étroit la non prise en compte l'ancienneté acquise en contrats aidés et un rythme d'avancement ne permet pas une réelle progression de la rémunération.





**Les mandats portés par la FSU pour les accompagnant.e.s d'élèves en situation de handicap sont :**





La création d'un corps de catégorie B de la Fonction publique pour les accompagnant.e.s d'élèves en situation de handicap dont les missions de service public stables et pérennes justifient qu'elles soient assurées par des fonctionnaires





La suppression des PIAL qui maltraitent les élèves, institutionnalisent la mutualisation des moyens et aggravent davantage l'extrême précarité salariale et les conditions de travail des accompagnant.e.s.





La FSU demande au ministère de l'Education nationale un état des lieux suite à la dégradation des conditions de travail instauré par les PIAL, en s'appuyant sur l'expression de tous les acteurs.





- Le renforcement des moyens humains : la présence des accompagnant.e.s étant un des leviers de la réussite de l'inclusion, il est impératif que les élèves ayant une notification bénéficient effectivement de cette aide humaine.
- La création d'un volant de remplaçant.e.s pour assurer la continuité de l'accompagnement lors d'arrêts maladies ou de participation des agent.e.s à la formation continue.





L'accès à des emplois à temps complet organisés sur des obligations réglementaires de service hebdomadaire incluant des temps d'accompagnement correspondant aux horaires élèves, des temps de concertation avec l'ensemble des membres des équipes pluri-professionnelles, des temps de formation continue nécessaire à l'adaptation aux différents niveaux d'enseignement et aux différents handicaps et le temps de trajet entre deux établissements.





La FSU s'est mandatée pour obtenir l'amélioration des offres de formation par le biais de stages avec des équipes pluridisciplinaires du secteur du handicap et des temps de formation continue partagés avec les enseignant.e.s et les accompagnant.e.s afin d'acquérir des connaissances sur le handicap, une culture professionnelle, des langages et des pratiques communes.





La FSU s'est mandatée pour obtenir l'amélioration des offres de formation par le biais de stages avec des équipes pluridisciplinaires du secteur du handicap et des temps de formation continue partagés avec les enseignant.e.s et les accompagnant.e.s afin d'acquérir des connaissances sur le handicap, une culture professionnelle, des langages et des pratiques communes.





La FSU revendique l'amélioration de la rémunération des accompagnant.e.s :

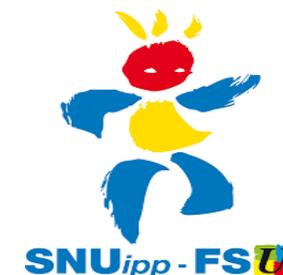
- rehaussement de l'indice plancher de la grille indiciaire de rémunération ;
- élargissement de l'espace indiciaire de la grille de rémunération permettant un rythme d'avancement avec une réelle progression de la rémunération ;
- prise en compte de l'ancienneté acquise en contrats aidés ;
- versement de la prime REP/REP+ dès l'entrée en fonction et à la même hauteur que les autres personnels ;
- versement de la prime d'équipement informatique.





Dans l'attente de la création du corps de catégorie B :

- Le recrutement de tous les accompagnant.e.s sur le Titre II.
- l'alignement des droits sociaux des agent.e.s Hors Titre II sur ceux des agent.e.s Titre II.





## La syndicalisation

La FSU s'est également mandatée pour mettre en place un groupe de travail national permettant l'édition de publications syndicales nationales communes aux syndicats nationaux de la FSU, de visuels et documents fédéraux pour les réseaux sociaux, mais également de courriels destinés spécifiquement aux AESH.

La période des élections professionnelles sera l'occasion de produire des outils communs en mettant en avant l'aspect fédéral de nos syndicats respectifs en vue de se rendre visible aux yeux des accompagnant.e.s d'élèves en situation de handicap afin qu'elles et ils fassent le bon vote !





25 mai 2022 : la journée de lutte contre la précarité dans la Fonction publique.

Aujourd'hui, un·e agent·e sur cinq n'est toujours pas titulaire : contractuel·les de droit public, de droit privé ou fonctionnaires à temps incomplet dans le versant territorial, recruté.e.s sur des fonctions normalement assurées par des fonctionnaires ou sur des fonctions uniquement mises en œuvre par le biais de contrat comme par exemple les accompagnant.e.s d'élèves en situation de handicap.

Ce sont des personnes à qui l'administration impose des temps partiels et des salaires souvent plus faibles que ceux des fonctionnaires. Cette situation touche plus particulièrement les femmes et les jeunes.

C'est pour dénoncer cette situation et revendiquer un plan de titularisation et de résorption de la précarité que la FSU rassemblera le 25 mai des délégations d'agent·es contractuel·les de tous les secteurs de la Fonction publique.

Sur Paris, sera organisé à 14 h (métro Solférino) un rassemblement auquel seront convié.e.s des représentant.e.s politiques pour échanger sur cette thématique

